

ADOCIA

S.A à Conseil d'administration au capital de 1 808 420 €
115 avenue Lacassagne
69003 Lyon
487 647 737 RCS LYON

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES DANS
LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 4° DU CODE
DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES
RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX PERSONNES
LES MIEUX RÉMUNÉRÉES POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2024**

*Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024*

ERNST & YOUNG et Autres

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

AGILI(3F)

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Lyon-Riom
69, boulevard des Canuts

69004 Lyon
S.A.S. au capital de 324 300 €
840 062 442 R.C.S. Lyon

ADOCIA

S.A à Conseil d'administration au capital de 1 808 420 euros
115 avenue Lacassagne
69003 Lyon
840 062 442 RCS LYON

**ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES DANS
LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 4° DU CODE
DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES
RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX PERSONNES
LES MIEUX RÉMUNÉRÉES POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2024**

*Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024*

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Société ADOCIA

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 963 563 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Lyon le 29 avril 2025,

les Commissaires aux comptes

DocuSigned by:
 *cedric DESACHY*
C411EC18A94F481...

Agili(3f), représenté par
Cédric Desachy

Ernst & Young et Autres, représenté par
Sylvain Lauria



ADOCIA

innovative medicine
for everyone, everywhere

CERTIFICAT DES REMUNERATIONS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Je soussigné, Monsieur Olivier Soula, Directeur Général de la Société ADOCIA, certifie par la présente que le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de :

936 563 euros

Fait à Lyon, le 16 avril 2025

Olivier SOULA

✓ Certified by  yousign

M. Olivier SOULA
Directeur Général